

5 - Administration générale

**Convention financière type annexée
au règlement financier départemental**

Rapport n° CP/2014/209

Service gestionnaire :

Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport a pour but de vous soumettre, dans la continuité de la révision du règlement financier départemental, une nouvelle convention financière type qui reprend les dispositions de ce règlement et à laquelle les délibérations d'attribution d'aides pourront faire référence.

Dans le cadre de la révision du règlement financier départemental adopté par la commission permanente du 6 janvier 2014, il vous est proposé d'adopter une nouvelle convention financière type qui reprend les dispositions du règlement et à laquelle les délibérations d'attribution d'aides pourront faire référence.

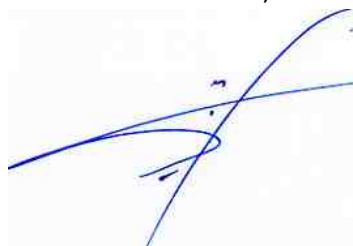
Mise en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement, cette convention propose aux services du Département un modèle qui facilitera la lecture et la compréhension des bénéficiaires et qui améliorera le suivi budgétaire de notre collectivité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'adopter la nouvelle convention financière type du règlement financier départemental, telle qu'annexée à la présente délibération.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL